

Que l'on reporte le dépôt du rapport du comité provisoire sur les calendriers des championnats canadiens jusqu'au moment où on connaîtra les conclusions des groupes de travail sur la révision de la programmation et sur les modes d'organisation et de participation aux championnats.

06-04-07 St-Denis/Mullaly

Adoptée

Que l'on abroge « Sauf lors de circonstances particulières » dans le libellé des articles suivants :

20.30.3.1.2 - Sauf lors de circonstances particulières, le dernier championnat d'automne de Sport interuniversitaire canadien doit être disputé au plus tard le 12^{ième} dimanche après le lundi de la fin de semaine de la Fête du travail.

20.30.3.1.3 - Sauf lors de circonstances particulières, le dernier championnat d'hiver de Sport interuniversitaire canadien doit être disputé au plus tard le 29^{ième} dimanche après le lundi de la fin de semaine de la Fête du travail.

Processus d'appel de candidatures à l'accueil d'un championnat

06-04-08 St-Denis/Mullaly

Adoptée

Que l'on prolonge de 30 jours la période prévue pour la transmission des lettres d'intention d'accueillir un championnat canadien quand moins de trois lettres d'intention ont été transmises dans les délais normaux. On n'acceptera plus de recevoir des lettres d'intention d'accueillir un championnat canadien quand à la date d'échéance on aura reçu au moins trois lettres d'intention. Les dossiers de candidatures ne seront pas considérés s'ils n'ont pas été précédés de lettres d'intention d'accueillir.

Hockey sur gazon

06-04-09 McCrae/St-Denis

Adoptée

Que l'on appuie la recommandation du comité provisoire sur le championnat de hockey sur gazon pour le championnat canadien 2004 en maintenant la formule actuelle à six équipes ainsi que la désignation des places des équipes dans le tournoi :

- Hôte (Alberta 2004)
- Canada-Ouest
- Ontario 1
- Ontario 2
- SUA
- Place réservée pour Canada-Ouest

Coupe Jones

Que l'on avance de trois semaines la date butoir du 15 août de l'article 40.10.4.1.5 (ci-après) pour les étudiants athlètes de première année qui participeront aux épreuves de la Coupe Jones disputée du 24 juillet au 1^{er} août 2004. Toutefois, les rencontres disputées dans le cadre de ce tournoi seront considérées dans le décompte des matchs servant à déterminer l'imputation d'admissibilité pour 2004-2005. Les étudiants athlètes qui participeront à cette compétition doivent respecter tous les autres règlements d'admissibilité et ils devront signer un formulaire confirmant qu'une année d'admissibilité leur sera imputée pour 2004-2005. Si ces étudiants athlètes quittent leur université après cette compétition, ils seront alors assujettis aux restrictions sur le transfert (période d'inactivité d'un an.)

40.10.4.1.5 - Les athlètes qui participent et représentent leur université dans une discipline sportive de SIC avant le 15 août sont considérés comme ayant participé durant l'année universitaire de cette participation. Toute participation à compter du 15 août est considérée comme étant de l'année universitaire suivante.